



# RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : L'ÉCOLE AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE

## Pourquoi cette réforme ?

L'équilibre des rythmes éducatifs est un facteur déterminant de la réussite ou de l'échec des enfants à l'école primaire. Or, la France cumule de ce point de vue de multiples handicaps : avec la semaine de quatre jours, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE (144 jours contre 187 en moyenne), tandis qu'avec 6 heures quotidiennes d'enseignement, ils ont les journées de classe les plus chargées. Comme l'a montré l'Académie de médecine dans un rapport de janvier 2010, cette situation est hautement préjudiciable aux enfants car source de trop grande fatigue et de difficultés d'apprentissage, donc d'échec scolaire accru.

**C'est pourquoi, après avoir entendu les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves, François Hollande s'est engagé pendant la campagne présidentielle à réviser les rythmes éducatifs (engagement 38).**

## Avec la droite : suppression des RASED et réforme imposée

En 2008, la réforme Darcos qui a imposé le passage au quatre jours de classe hebdomadaires a été unanimement condamnée par la communauté éducative comme contraire à l'intérêt des enfants. De plus, l'instauration de l'aide personnalisée aux élèves en difficulté, sur le temps du déjeuner ou de la récréation, a encore surchargé la journée des enfants qui sont déjà les plus fragiles. Ce fut aussi le prétexte au demeurant commode à la suppression massive du nombre de RASED, dont l'efficacité est pourtant reconnue. Depuis, le système éducatif français ne cesse de régresser dans les diverses évaluations internationales.

## Avec la gauche : concerter pour refonder

**Une semaine et des journées plus adaptées aux rythmes biologiques des enfants, tout en garantissant la continuité d'un accueil de qualité :**

- Maintien des 24 heures d'enseignement hebdomadaires
- 5h15 d'enseignement par jour en moyenne, contre 6h actuellement
- une demi-journée (mercredi ou samedi) d'au maximum 3h30
- Pause méridienne d'1h30 minimum
- Prise en charge des élèves garantie jusqu'au moins 16h30

### Le soutien aux élèves en difficulté

En remplacement du dispositif contesté d'aide personnalisée, mise en place d'ateliers pédagogiques (une heure hebdomadaire par petits groupes avec un enseignant pendant que les autres élèves feront leurs devoirs ou liront).

### Le périscolaire

Chacun sait que l'accès aux activités culturelles et sportives est source de creusement des inégalités. L'école ne peut donc être

uniquement le lieu de l'instruction, mais doit aussi être un lieu de vie et d'éducation. En favorisant une meilleure articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire, la nouvelle organisation des rythmes offrira aux enfants la possibilité de pratiquer des activités éducatives, artistiques ou sportives, ce qui permet de développer l'éveil, la curiosité, l'estime de soi, la découverte de son corps.

« Les 60 000 recrutements prévus d'ici 2017 mettent ainsi fin à la saignée qu'ont subie les effectifs pendant cinq ans ; la priorité sera donnée à la maternelle et au primaire car c'est dès le plus jeune âge que se creusent les inégalités ; la formation initiale et continue des enseignants est enfin rétablie après avoir été supprimée ; le système d'orientation est revalorisé après avoir été démantelé »,  
Émeric Brehier SN à l'éducation,  
Yannick Trigance SNA à l'éducation.

## Concertation maintenue et souplesse de mise en œuvre

Contrairement à ce qui est souvent dit, la réforme des rythmes a fait l'objet d'une longue concertation avec tous les acteurs à l'été-automne 2012.

**Surtout, cette réforme s'inscrit dans un cadre très souple ouvrant la voie à différentes déclinaisons locales, au plus près des réalités du terrain.**

C'est ainsi que la concertation continue au niveau local dans le cadre de l'élaboration de projets éducatifs territoriaux qui permettra d'élaborer dans chaque école un projet pédagogique partagé par l'ensemble de la communauté éducative.

Les collectivités territoriales peuvent par ailleurs bénéficier de dérogations :

- pour appliquer la réforme à partir de 2014 et non dès 2013 (elles ont jusqu'au 31 mars pour faire part de leur choix)
- pour choisir le mercredi matin plutôt que le samedi matin, en fonction du projet pédagogique
- pour augmenter la durée de la journée d'enseignement

## L'engagement de l'État pour accompagner la mise en œuvre de la réforme

Le gouvernement vient de créer un fonds spécifique d'accompagnement de 250 millions d'euros pour soutenir les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la réforme. Si toutes les communes sont éligibles (50 euros forfaitaires par élève), un effort particulier sera consenti en faveur des communes urbaines ou rurales les plus en difficulté (40 euros supplémentaires par élève).